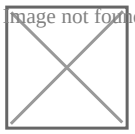

Rupture conventionnelle et embauche

Par **Brico Aude**, le **01/10/2017** à **15:56**

Bonjour,

Je suis actuellement commerciale, et on m'a diagnostiqué une maladie neurologique. Celle ci m'empêche de plus en plus à être à 100% sur mon temps de travail. Je suis donc entrain de rechercher un poste fixe.
Mon employeur actuel est au courant de la situation. La semaine prochaine je passe quelques entretiens pour différents postes. Cependant certains seraient pour une prise de service fin octobre.
J'aimerai savoir, à partir du moment où mon employeur actuel m'a proposé de réfléchir à une rupture conventionnelle et si par chance je suis admise ailleurs. Puis je intégrer un nouveau poste durant la période d homologation de notre rupture conventionnelle ??.

C'est un peu délicat mais du fait de ma maladie je n'ai pas souhaité mettre un terme à mon CDI actuel sans autre chose de sûre.

Merci pour votre retour

Par **P.M.**, le **01/10/2017** à **16:02**

Bonjour,
Normalement pas puisque le précédent contrat ne sera pas effectivement rompu...

Par **Brico Aude**, le **01/10/2017** à **18:24**

Merci pour votre réponse rapide . Même si je pose des congés sans solde et que je demande une lettre de désengagement professionnel ? .
Car je ne postule absolument pas dans le même domaine.

Par **P.M.**, le **01/10/2017** à **18:28**

Peu importe, normalement un employeur ne peut vous embaucher que si vous êtes libre de tout engagement...

Si d'autre part l'homologation de la rupture conventionnelle était refusée, ce serait une situation inextricable...

Par **Brico Aude**, le **01/10/2017** à **18:37**

D'accord.
Que se passe t il si je pose une démission ? Serais je libre plus rapidement

Par **P.M.**, le **01/10/2017** à **18:52**

Si vous démissionnez et demandez à être dispensée d'effectuer le préavis et que l'employeur accepte ou qu'il vous en dispense de lui-même vous pouvez être libre immédiatement...

Par **Brico Aude**, le **01/10/2017** à **20:42**

Merci beaucoup pour vos réponses

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés